



CONSEIL SYNDICAL

Compte rendu de Séance du 28 Juin 2021

Date de la convocation: 18 juin 2021

Lieu de la séance: Halle – 31370 RIEUMES

Heure de la séance: 19h00

Séance du 28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un le 28 juin à 19 heures,

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

Présents 49 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), André GISTAIN (Capens), Fabrice MEYER (Fontenilles), Sébastien ARBOUSET (Forgues), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigrodane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS (Montégut Bourjac), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Elisabeth APHATIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Sylviane GENDRON, Jean-Paul GOY, Claude HELIN, Claude HERSANT, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Séverine AURIOL, Serge BERGES, Rudy BOSS, Thierry CHEBELIN, Alain REFUTIN, Jean-François SUTRA, Pascal THEVENET, Martine VITET.

Excusés 20 : Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAACK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigrodane), Pierre MATTEI (Montgras), Franck FELDMANN (Ste Foy de Peyrolières), Stéphane COMMER (Sajas).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Serge BONNEMAISON, Lauriane BOULP, Guy CABE, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, Christine CRAYSSAC, Alain FOURAIGNAN, Michel OLIVA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Muretain Agglo : Alain DELSOL

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Assistaient à la séance : Isabelle PEREZ-CAZARD - directrice SIECT; Annabelle GAFFET – secrétaire ; Laurence LESTIDEAU - secrétaire

Monsieur le Président soumet à l'approbation le compte rendu du DOB du 9 mars 2021 ☞ 1 abstention , 48 pour

Ainsi que le compte rendu de l'Assemblée Générale du 23 mars 2021 ☞ 1 abstention, 48 pour

Monsieur Le Président demande à l'Assemblée un secrétaire de séance, M. SANCHEZ se présente.

Madame la Directrice présente l'ordre du jour.

AVANCEMENT DES TRAVAUX

- 49EME TRANCHE

Mme la directrice rappelle que le groupement Saur/Uni architecture a été choisi pour le projet de réhabilitation et d'extension de l'usine du Fousseret. Le marché a été signé le 11 juin dernier pour un montant de 7 533 630 €. L'inventaire naturaliste (faune et flore) a été finalisé. Certaines pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale restent à communiquer d'ici le 1^{er} juillet comme les conventions avec Réseau 31 pour le pompage dans la louge, des conventions de passage avec les propriétaires pour le tracé de la nouvelle conduite de refoulement etc...

Les travaux débuteront en 2022 pour une durée de 31 mois.

- 51EME TRANCHE

Cette tranche concerne le renforcement de conduites à Berat et au Fauga. A Bérat, les travaux de la pose d'une conduite sur 1 600 ml en DN 250 fonte sur le chemin de La Matasse pour la liaison du nouveau château d'eau jusqu'à Longages, sont terminés.

Au Fauga, sur la RD 43 pour la liaison St Hilaire/Le Fauga, les travaux consistent à la pose d'une nouvelle conduite sur 820 ml en DN 200 fonte. Il reste à finaliser la télégestion pour le vannage installé au Fauga.

En terme de subventions, il reste à demander auprès du CD31 le versement de la 2^{ème} tranche accordée sur le programme 2020.

- 52EME TRANCHE

Cette tranche concerne la poursuite du renforcement de la conduite existante entre Berat, chemin de la Matasse, jusqu'à Longages initié dans la 51^e tranche, avec la pose de 2 450 ml en DN 250 fonte.

Les travaux sont terminés depuis fin 2020.

La subvention au CD 31 pour la 2^{ème} tranche a été demandée sur le programme 2021.

- 53EME TRANCHE

Cette tranche concerne la poursuite du renforcement de la conduite existante entre Berat, chemin de la Matasse, jusqu'à Longages initié dans la 51^e tranche et poursuivi avec la 52^e tranche : 3^{ème} tronçon avec la pose de 2 600 ml en DN 250 fonte en remplacement de la conduite en DN 125 fonte.

La nouvelle conduite a été posée par groupement Bayol/Midi TP pour un montant de 889 018€. Il reste à finaliser la réfection de chaussée. Ces travaux devraient être réceptionnés au mois de juillet.

Une subvention auprès du CD31 pour la 1^{ère} tranche sur le programme 2021 a été demandée.

-TRAVAUX EN REGIE

Les travaux sont estimés à 560 000€ (hors investissement). Les chantiers de l'équipe sont :

- Beaufort-château d'eau à Lieu dit la Cloutade : remplacement DN 100 et 60 F par DN 140 PVC sur 700 ml, dont 2 reprises de branchements, 1 antenne et 1 poteau incendie. Les travaux sont finalisés.
- Liaison Fustignac/Lussan A 1^{er} tronçon : remplacement DN 125 F par DN 150 F sur 1 782 ml, dont 10 branchements à reprendre, 3 antennes et 1 poteau incendie. Les travaux sont en cours.
- Liaison Lherm/St Hilaire/ Le Fauga- tronçon amont : remplacement DN 63 et 75 PVC par DN 200 F sur 1 150 ml, dont 5 reprises de branchements. Les travaux sont à venir.
- Liaison Lherm/Labastidette- tronçon amont chemin de l'encontrade: remplacement DN 125 F par DN 200 F sur 1 100 ml, dont 3 reprises de branchements et 1 antenne. Les travaux sont à venir.

Avec la crise sanitaire, les chantiers ont été stoppés, mais ils ont repris et ont été juste décalés dans le temps.

Pour la liaison Lherm/St Hilaire/Le Fauga, une subvention du CD 31 a été demandée sur le programme 2021 (2^{ème} tranche).

Pour la liaison Lherm/Labastidette, une subvention du CD 31 a été demandée sur le programme 2021 (1^{ère} tranche).

Les travaux en régie sont financés sur les fonds propres du syndicat et par l'emprunt.

-TRAVAUX HORS TRANCHE

Les travaux en 2021 sont estimés à 1 710 000€, tous les chantiers sont présentés :

- Capens : reprise traversée Garonne pour le remplacement sur 100m DN 150 F- étude de faisabilité
- Cazères : rue Ernest Renan pour la reprise de niches compteurs
- Cazères : place H. Barbusse pour la mise en place de vanne en 250 fonte ➤ finalisé
- Cazères : reprise de branchements plomb ➤ finalisé
- Cazères : toute la ville : reprise de vannes ➤ en cours
- Cazères - allées centre ville : remplacement DN 250 F existant et reprises de branchements- 1^{ère} tranche place du commerce ➤ finalisé
- Empeaux : route de Bonrepos : dévoiement de conduite en DN 140
- Fonsorbes – RD 632 centre village pour le remplacement de conduites fonte par DN 250 sur 510 ml- reprise de branchements- 1^{ère} tranche ➤ en cours de finalisation
- Fonsorbes – impasse des canaries – remises à la côte
- Fontenilles - chemin de la Poumayre : remplacement DN 200F sur 750 ml avec 16 reprises de branchements ➤ finalisé
- Le Fousseret - place de la Halle pour le remplacement de vieilles conduites fonte ➤ finalisé
- Le Fousseret : refoulement Castelneau : réparation fuite et reconstruction regard ➤ finalisé
- Lamasquère - chemin du Ruhoun : dévoiement d'une conduite privée ➤ finalisé
- Lavernose Lacasse – chemin de Berges : déviation conduite, pose DN 140 sur 190 ml ➤ finalisé
- Lherm : chemin de cassagne : renforcement en DN 250 vers Lamasquere
- Longages - rue de la Prade : remplacement niches compteurs et BAC ➤ finalisé
- Peyssies - route de Lafitte : reprise de 8 branchements existants (travaux d'urbanisation) ➤ finalisé
- Peyssies - route de Carbonne : dévoiement DN 110 lotissement sur 150 ml, reprise de 8 branchements ➤ finalisé
- Pouy de Touges - route de Rieumes : remplacement conduite 200m environ
- Rieumes- chemin de l'escouboué : remplacement conduite fonte existante ➤ en cours
- Sabonneres :village : remplacement 125 F par 200 F sur 500 ml
- St Elix le Château - village : remplacement DN 175 F par DN 250 F sur 750 ml ➤ en cours
- Ste Foy - centre ville pour une extension DN 140 sur 130 ml ➤ finalisé
- Ste Foy – quartier Contis : reprise de branchements en interne
- St Hilaire : av de gascogne : remise à la côte de tampons et changement de vannes ➤ finalisé
- St Lys/Fontenilles: RD 37 dévoiement DN 200 F (CD31) - solde
- Château d'eau Rieumes + surpresseur : réfection de colonnes CE + déplacement surpresseur
- Château d'eau Cazères : mise en sécurité du dôme
- Château d'eau St Elix : réfection ferrailage apparent coupole interne + dôme
- Toutes communes : réfections de chaussée, réalisation et modification de branchements ➤ en cours

Les travaux en hors tranche sont financés sur les fonds propres du syndicat et par l'emprunt.

Une subvention du Conseil Départemental sur le programme 2021 a été demandée pour les travaux de la traversée du village de St Elix (2^{ème} tranche) et les travaux au chemin de la Poumayre à Fontenilles (2^{ème} tranche).

M. Le président précise que les travaux d'urbanisation ont été décalés dans le temps à cause de la crise sanitaire et des élections municipales, et précise que le syndicat accompagne les communes dans leur demande de travaux d'urbanisation (reprise de branchements etc....).

- AUTRES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Les autres travaux à venir concernent le remplacement de l'ozoneur à l'usine de Lherm ainsi que l'installation d'un ozoneur de secours en lieu et place de l'injection de permanganate de potassium (secours actuel ozoneur).

Ces travaux, d'un montant de 562 020€ HT, ont été confiés à l'entreprise Xylem. Les travaux ont été finalisés et la réception finale est à venir.

La subvention demandée au CD31 sur le programme 2020 a été refusée car il s'agit d'un renouvellement d'équipement.

ASSAINISSEMENT

- BILAN DES CONTROLES

491 contrôles ont été effectués en 2021 : 82 pour les installations neuves, 95 pour les contrôles avant vente, 313 pour le bon fonctionnement et 1 pour l'existant. 103 avis techniques ont également été donnés par le SPANC.

-BILAN PROGRAMME DE REHABILITATIONS 2017/2018

L'agence de l'Eau a validé les 110 dossiers de demande de subventions pour la réhabilitation d'installations non conformes proposés par le syndicat. Sur les 110 dossiers, 90 ont fait l'objet de réhabilitations depuis juin 2018 et le syndicat a reversé les subventions de l'Agence aux particuliers pour 89 d'entre eux.

Il restera une vingtaine d'installations à réhabiliter sur 2021, l'Agence de l'Eau ayant donné son accord pour prolonger les aides jusqu'au mois d'août 2021.

GESTION DU PERSONNEL

-RECRUTEMENTS EN COURS

Mme la directrice informe que le recrutement prévu pour un agent administratif dédié à l'accueil et au secrétariat est en cours. Il convient de créer le poste d'adjoint administratif correspondant.

M. Le Président évoque un nombre important de CV reçus au syndicat et indique que 5 candidats ont été retenus pour passer les entretiens.

M. Le Président met aux voix cette création de poste d'adjoint administratif *☞ Adopté à l'unanimité*

De plus, le recrutement d'un contrôleur assainissement pour un CDD de 6 mois a été finalisé, ce recrutement doit permettre de rattraper les contrôles de bon fonctionnement qui n'avaient pas pu être réalisés en 2020, suite à la crise sanitaire. Il convient donc de créer ce poste d'agent de maîtrise.

M. Le Président met aux voix cette création de poste d'agent de maîtrise *☞ Adopté à l'unanimité*

-MUTATION CHEF EQUIPE REGIE/RESEAU

Le chef d'équipe régie Pierre Meric ayant demandé sa mutation, il convient de le remplacer soit en interne soit via un recrutement externe.

Compte tenu de l'incertitude quant aux candidats qui seront reçus, il est proposé de créer plusieurs postes dans les cadres d'emploi d'adjoint technique et d'agent de maîtrise.

M. Le Président met aux voix ces créations de postes pour le recrutement d'un agent de réseau *☞ Adopté à l'unanimité*

-ACCROISSEMENTS SAISONNIERS D'ACTIVITE

Il est également proposé de prolonger de deux mois en accroissement saisonnier d'activité, le contrat de l'agent qui a été recruté en début de l'année au service stations pour remplacer un agent parti en formation longue.

M. Le Président met aux voix cette prolongation de contrat en accroissement saisonnier d'activité *☞ Adopté à l'unanimité*

-MISE EN PLACE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

La loi de Transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a rendu obligatoire la mise en place des lignes directrices de gestion qui visent à déterminer la stratégie de pilotage des ressources humaines pendant le mandat et à fixer les orientations générales en termes de promotions des agents. Le décret d'application date du 29 novembre 2019.

Ces lignes directrices de gestion sont définies par l'Autorité territoriale et ont reçu l'avis favorable du Comité Technique du syndicat qui s'est réuni le 11 juin dernier

Il a été notamment proposé de :

- Définir les grandes orientations du mandat comme prévenir les risques professionnels et améliorer la qualité de vie au travail (limiter les accidents de travail...)
- Déterminer des actions à mener sur les 3 ans que dure le mandat (2021-2024) dans les domaines de l'organisation et du fonctionnement, l'évolution de la fonction RH etc...
- Déterminer les critères d'évolution des carrières des agents comme l'avancement de grade, la promotion interne etc...

M. Le Président précise que cette mise en place de lignes directrices de gestion permet une certaine transparence plus particulièrement sur les avancements de grade des agents et de voir plus facilement l'évolution de la carrière de l'agent.

Il est demandé pourquoi le volet formation n'apparaît pas dans les critères. Mme la directrice répond que le plan de formation est mis en place parallèlement.

-VERSEMENT PRIME COVID

Il est proposé de verser une prime Covid aux agents pour la période de confinement de 2020, du 18 mars au 7 mai. Elle est attribuée de la façon suivante : une prime de 20€/j de présence effective et un forfait de 100€/agent qui ont télétravaillé au moins 18 jours sur la période concernée. 49 agents seraient concernés sur 57 pour une prime moyenne par agent de 234€ bruts. L'enveloppe globale pour le versement de cette prime Covid s'élève à 11 480€.

M. le président explique que cette proposition de versement est une manière de valoriser l'ensemble des agents du syndicat. Il souhaite de cette façon remercier l'engagement de tous les agents pendant la période de confinement qui s'est révélée très anxiogène.

M. Le Président met aux voix le versement de la Prime Covid *☞ Adopté à l'unanimité*

-FORFAIT MOBILITE DURABLE

Mme la directrice explique que le « forfait mobilité durable » a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et le covoiturage pour se rendre sur le lieu de travail. Le remboursement des frais liés à ce mode alternatif est attribué à l'agent qui attestera sur l'honneur utiliser ce type de transport pour au moins 100 jours dans l'année.

M. Le Président met aux voix l'application du forfait mobilité durable *☞ Adopté à l'unanimité*

AUTRES THEMES

-CONSTITUTION DES COMMISSION DES ELUS

Un appel à candidature a été lancé auprès des délégués syndicaux pour constituer les cinq commissions des élus présidées par les vice-présidents. Les commissions ainsi constituées sont :

Communes	NOM - Prénom	Finances	Travaux eau stations et réseau	Communication / Actions sociales / Relations extérieures	Urbanisme et entretien des biens mobiliers et immobiliers	Assainissement
LE PIN MURELET	TOUROLLE Patricia	X		X		
Le Muretain Agglo (Fonsorbes)	VITET Martine	X				
FORGUES	SCHAAK Holger	X				
3 CG (Ste Foy)	FELDMANN Franck		X			
3 CG (Le Fousseret)	LAGARRIGUE Pierre		X			
ST ELIX LE CHÂTEAU	DUBREUIL Brigitte		X			
MONTASTRUC SAVES	SERIGNAC Jean		X			
MONDAVEZAN	COSTE André		X			
BOIS DE LA PIERRE	DI MARE Jocelyne		X			
Le Muretain Agglo (St Thomas)	REFUTIN Alain			X		
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène			X		
3 CG (Réumes)	GOY Jean-Paul				X	
CASTIES LABRANDE	VITTADELLO Pascale				X	X
3 CG (St Elix le Château)	BARAS Philippe					X
MARIGNAC LASCLARES	CAPBLANQUET Gérard					X

- MARCHES PUBLICS 2021

Mme la directrice présente la liste des marchés publics en cours, attribués et à lancer pour l'année 2021 :

- Pose de canalisations à Longages 53^{ème} tranche pour un montant de 889 018,27 attribué à BAYOL/MIDI TP
- Travaux de réhabilitation et d'extension usine du Fousseret (49^{ème} tranche) pour un montant de 7 533 630€ attribué à SAUR/UA
- Travaux hors tranche pose de canalisations pour 4 800 000€, marché à bons de commande sur 3 ans ➤ attribué aux groupements : SEE BAYOL/MIDI TP, EIFFAGE/FRONTON TP, ROSSONI/THOMAS ET DANIZAN/SOCAT
- Renouvellement infrastructure serveurs informatiques pour un montant de 60 000€ ➤ à lancer
- L'achat de la fonte pour l'équipe en régie chantier Lherm/Lamasquère 1000 ml DN 200 F pour un montant de 60 000€ ➤ à lancer
- L'achat de deux mini pelles pour un montant de 50 000€ ➤ à lancer
- L'achat d'un camion polybenne pour un montant de 60 000€ ➤ à lancer
- Achat de carburant pour un montant de 420 000€ ➤ à lancer
- Achat de produits chimiques usines pour un montant 250 000€ ➤ à lancer
- Schéma directeur réseau AEP Cazères, Couladère et Plagne pour 35 000€ ➤ à lancer
- Actualisation du schéma directeur (avec Cazères, Couladère et Plagne) pour 40 000€ ➤ à lancer

-CONVENTION DE REVERSEMENT TAM SAINT HILAIRE

Dans le cadre d'un projet d'urbanisation sur la rue de l'oraison, la commune de St Hilaire a mis en place une Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) pour financer les équipements publics nécessaires et le renforcement du réseau d'eau potable en particulier.

Les travaux à réaliser seront financés par le syndicat à hauteur de 18 986€ et la commune reversera ce montant au syndicat au titre de la TAM instituée pour le projet.

Une convention fixant les modalités de ce reversement devra être signée entre le syndicat et la commune. Tous les ans, la commune reversera au syndicat les encaissements de TAM perçus à l'année N-1 au prorata des travaux de renforcement du réseau.

M. Le Président met aux voix la mise en place de ce reversement de TAM et autorise le président à signer la convention correspondante avec la commune de St Hilaire ☞ *Adopté à l'unanimité*

-DEMANDE D'AUTORISATION DEFRICHEMENT TERRAINS FOUSSERET

Il convient de demander à la DDT l'autorisation de défricher une bande de terrain de 1 425 m² sur le tracé de la nouvelle conduite de refoulement prévue dans le cadre des travaux de l'usine du Fousseret.

M. Le Président rappelle que les exigences environnementales sont très fortes. Mme la directrice explique que le défrichage des terrains ne pourra pas être effectué avant l'obtention de l'arrêté d'autorisation de travaux.

M. Le Président met aux voix cette demande d'autorisation de défrichage ☞ *Adopté à l'unanimité*

-CESSION DES LOCAUX MAISON DU TOUCH A CC COEUR DE GARONNE

La Communauté de Communes Cœur de Garonne souhaite racheter les bureaux et le local d'archive dont le syndicat est propriétaire à la Maison du Touch à Rieumes.

Le montant de ce rachat s'élève à 60 800€, le syndicat conservera un accès libre et gratuit à la salle de conférence de l'établissement pour les assemblées syndicales et autres.

M. Le Président met aux voix cette cession de locaux à la Communauté de communes ☞ *Adopté à l'unanimité*

-ACHAT TERRAINS PAT CAZERES ET DEMANDE SUBVENTION A AEAG

Il est proposé d'autoriser l'achat d'un terrain agricole d'une surface de 3 ha 20a 80ca sur le périmètre de protection des captages de Cazères pour un montant de 42 540€ et de demander à l'Agence de l'Eau la subvention à hauteur de 80% de cet achat.

M. Le Président met aux voix cet achat de terrain et la demande de subvention de l'AEAG ☞ *Adopté à l'unanimité*

POINT AGGLO DU MURETAIN

Une nouvelle délibération du Muretain Agglo concernant la reprise de la compétence eau au SIECT a été prise le 25 mai dernier, pour effet au 1^{er} octobre.

M. Le Président explique que cette nouvelle délibération intervient suite à la suspension par le juge des référés, au mois d'avril, de la délibération du Muretain Agglo du mois de février ayant le même objet. Il ajoute que la suspension a été justifiée par un défaut d'informations des élus et que le syndicat n'est pas un syndicat à la carte donc il ne peut pas y avoir de sortie sans avis du syndicat. Il précise que le syndicat va déposer un nouveau référé-suspension au tribunal pour cette nouvelle délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Pas d'autre sujet à débattre. La séance est close à 20h15.

Le Président,
Paul Marie BLANC

Le secrétaire de séance,
Jean Christophe SANCHEZ



